

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis

Universités & Ecoles

- Paris 1 - Panthéon-Sorbonne
- Paris 2 - Panthéon-Assas
- Paris 3 - Sorbonne Nouvelle
- Sorbonne Université (Faculté de Lettres)
- Paris Descartes
- Sorbonne Université (Faculté de Sciences et de médecine)
- Paris 7 - Paris Diderot
- Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis**
- Paris-Dauphine
- Paris 10 - Paris Ouest-Nanterre La Déf.
- Paris-Sud
- Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)
- Paris 13
- Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)
- Versailles St-Quentin-en-Yvelines
- Evry-Val-d'Essonne
- Cergy-Pontoise
- Institut national des langues et civilisations orientales
- Conservatoire national des arts et métiers
- Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- Ecole nationale des chartes
- Ecole normale supérieure Cachan (ENS Cachan)

	Page
1 Vos interlocuteurs	2
Structure	2
Chargé-e d'accueil	2
Permanences	2
Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact	3
2 Accompagnement pédagogique	3
Aides humaines	4
Aides techniques	4
Organisation au sein de chaque UFR	4
Modalités d'aménagement des examens	5
Bibliothèques	5
3 Médecine préventive	6
4 Orientation et insertion professionnelle	6
5 Vie pratique	7
Accessibilité du cadre bâti et circulation	7
Transports	7
Hébergement	10
Restauration	12
Accompagnement	12
Aides financières	12
6 Vie étudiante	14
Activités associatives et culturelles	14
Activités physiques et sportives	14
7 Solidarité et sensibilisation	14
8 Politique handicap	14
Info plus...	14



Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ **Nom et localisation de la structure**

Service Accueil Handicap
Bâtiment A, salle 048
2 rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cédex

✓ **Présentation de la structure**

Créé en 2003, le service Accueil Handicap, rattaché à la direction des études et de la vie étudiante, est dédié à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Son objectif principal se traduit en deux mots : compensation et accessibilité. Il s'agit de mieux accueillir les étudiants en situation de handicap et de faciliter leurs études.

A qui s'adresse le service Accueil Handicap ?

Tout étudiant en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, quelle qu'en soit la nature (motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante...), et quelle qu'en soit la durée, peut bénéficier, s'il le souhaite, des services du service Accueil Handicap.

Le service répond aussi aux interrogations de chacun, que vous soyez parent d'un étudiant en situation de handicap, enseignant en quête d'informations ou une entreprise intéressée par un partenariat.

www.univ-paris8.fr/Le-service-Accueil-handicap

✓ **Nom des chargés d'accueil**

Mme PARVANOV (responsable du service) : 01 49 40 71 47

Mme SAGERER (chargée d'accueil) : 01 49 40 71 75

Mme GESBERT (chargée d'accueil) : 01 49 40 67 92

Mme COHEN (chargée d'accueil) : 01 49 40 71 74

Mail : accueil.handicap@univ-paris8.fr

Bureaux : A048 - A 049

✓ **Permanences**

Lundi : 10h - 12h30 et 14h - 17h

Mercredi : 10h - 12h30 et 14h - 17h

Jeudi : 14h - 17h

Vendredi : 10h - 12h30



Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ Modalités d'une première prise de contact

L'étudiant pourra soit venir, soit téléphoner, soit exprimer sa demande par mail à l'adresse e-mail : accueil.handicap@univ-paris8.fr

(les mails envoyés à cette adresse sont reçus en même temps par la responsable du service et par les trois chargées d'accueil) pour connaître la procédure à suivre et se faire connaître auprès du service. Il lui sera proposé un rendez-vous pour pouvoir répondre à toutes ces questions, une visite de l'université est envisageable. La personne qui l'accueillera lui expliquera toutes les démarches qui seront à faire pour son inscription auprès de l'université, des cours et du service Accueil Handicap.

2 Accompagnement pédagogique

Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques. Ce plan peut comprendre les éléments suivants :

- Le numéro d'étudiant
- Les coordonnées de l'étudiant
- Les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence
- Son parcours universitaire (année d'inscription, niveau d'études, cursus, département, UFR)
- Son type de handicap ou maladie (uniquement si l'étudiant le souhaite en vue d'une meilleure prise en charge)
- Le suivi de la MDPH (taux d'invalidité, AAH, RQTH etc.)
- Les aménagements pédagogiques qui pourraient être mis en place par le service Accueil Handicap, après l'avis du médecin et la concertation en équipe plurielle
- Insertion professionnelle : projet de vie professionnelle (au moins le domaine d'activité) et les expériences professionnelles précédentes (stages, jobs étudiants, etc.)

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

✓ **Aides humaines**

- Preneurs de notes
- Tuteurs accompagnement
- Travail en bibliothèque (aide à la recherche documentaire)
- Interprètes en LSF
- codeurs LPC, etc

✓ **Aides techniques**

- Mise à disposition d'une salle informatique « libre service » aménagée de 6 postes de travail et avec des logiciels et du matériel adaptés
- Aménagements des documents pédagogiques (notes de cours, photocopiés de cours) et des sujets d'examen :
 - Transcriptions en braille
 - Numérisations
 - Agrandissements

✓ **Organisation au sein de chaque UFR**

En général, tous les gestionnaires administratifs des diplômés au sein des départements assument le rôle de « référents handicap administratifs ».

Des enseignants référents handicap sont nommés dans presque tous les UFR et instituts :

- **UFR DROIT** : M. Jean LAINGUI (jean.laingui@univ-paris8.fr)
- **UFR AES-ECO-GESTION** :
 - Département AES : Mme Lucie CHERUBIN (lucie.cherubin@wanadoo.fr)
 - Département Eco-gestion : M. Stéphane GOUTTE (stephane.goutte@univ-paris8.fr)
- **UFR CULTURE ET COMMUNICATION** : Mme Aurélie AUBERT (aurelie.aubert03@univ-paris8.fr)
- **UFR TES**
 - Département Géographie : M. Hugo PILKINGTON (hugo.pilkington@univ-paris8.fr)
 - Département Ingénierie et cognition : M Dominique ARCHAMBAULT (dominique.archambault@univ-paris8.fr)
- **UFR ARTS**
 - Département DANSE : Mme Isabelle GINOT (isabelle.ginot@univ-paris8.fr)
- **UFR PSYCHOLOGIE** :
 - Licence : Mme Cécile BOURDAIS (cecile.bourdais@univ-paris8.fr) et Mme Sabine GUERAUD (sabine.gueraud@univ-paris8.fr)
 - Master, Spécialité « Ergonomie cognitive et conseil psychologique » : Mme Françoise DECORTIS (francoise.decortis@univ-paris8.fr)



Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

- Master, Spécialité « Psychologie sociale, du travail et RH » : **M. Rémi FINKELSTEIN** (remi.finkelstein@univ-paris8.fr)
 - Master, Spécialité « Psychologie clinique » : **Mme Michèle MONTREUIL** (michele.montreuil@univ-paris8.fr)
 - Master, Spécialité « Psychologie de l'enfance et de l'adolescence » : **M. Emmanuel SANDER** (emmanuel.sander@univ-paris8.fr)
 - Master, Spécialité « Psychologie de la cognition » : **M. Charles TIJUS** (tijus@univ-paris8.fr)
- UFR SDL : **Mme Ivani FUSELLIER** (ivani.fusellier@univ-paris8.fr)
 - UFR Textes et sociétés : **Mme Patricia PAPERMAN** (patriciapaperman@wanadoo.fr)
 - IED (Institut d'enseignement à distance) : **M Eduardo MARQUEZ** (victor-eduardo.marquez-duarte@univ-paris8.fr)
 - IUT de Montreuil :
 - Département Informatique : **M Jean-Hugues RETY** (jh.rety@iut.univ-paris8.fr)

✓ **Modalités d'aménagement des examens**

Le service Accueil Handicap assure l'organisation des examens pour les étudiants qui ne sont pas en mesure de passer les examens avec les autres étudiants (étudiant ayant besoin d'un secrétaire d'examen, d'une salle à part, bénéficiant d'un tiers temps majoré...). Cette organisation se fait à la demande de l'étudiant 5 jours ouvrés à l'avance.

La chargée d'accueil, chargée de l'organisation des examens prend contact avec les enseignants pour obtenir le sujet d'examen à l'avance. Elle réserve une salle d'examen pour la durée de l'examen avec le tiers temps majoré inclus et un surveillant / secrétaire d'examen.

✓ **Les bibliothèques**

Possibilité de réservations en ligne, aides techniques, accessibilité des locaux, accompagnement individualisé par les personnels de la bibliothèque, mise à disposition d'une salle de lecture spécifique pour les étudiants en situation de handicap.

Référent handicap de la bibliothèque :

M Stéphane TONON (stephane.tonon@univ-paris8.fr)

www.univ-paris8.fr/Bibliotheque



Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants handicapés, les médecins de ce service, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'équipe plurielle.

Nom du service : Médecine Préventive (Maison des étudiants - 1er étage)

Le service est composé de 2 médecins, 2 infirmières et 3 secrétaires.

medecine.preventive@univ-paris8.fr - Téléphone : 01 49 40 65 10

www.univ-paris8.fr/La-medecine-preventive

Directeur : Dr Tihomir IATCHEV

2ème médecin : Dr Claire LIS

Téléphone des médecins : 01 49 40 70 37

4 Orientation et insertion professionnelle

La **structure Handicap** travaille en étroite collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

La structure Handicap travaille en étroite collaboration avec le service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

SCUIO-IP bâtiment A salle 347 (3e étage)

Téléphone : 01 49 40 67 17 (67-15 ou 67-14)

Mél. : scuio@univ-paris8.fr

Conseillère en orientation - référent handicap au sein du SCUIO :

Mme Véronique GROSDÉMANGE (veronique.grosdemange@univ-paris8.fr)

téléphone : 01 49 40 66 72

Lundi et vendredi 9h30-12h30 - Mardi : 9h30-12h30 et 14h-19h

Mercredi et jeudi 9h 30-12h30 et 14h-17h

Les différentes actions :

- Informer sur l'accès à l'université, les études et les débouchés
- Accompagner dans la préparation à l'insertion professionnelle
- Réfléchir à l'orientation
- Aider à la recherche de stage

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

5 Vie pratique

✓ **Accessibilité du cadre bâti et circulation**

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

Tous les sites de l'Université Paris 8 sont accessibles via des ascenseurs. Les transporteurs spécialisés ont régulièrement accès aux portails les plus rapprochés des salles de cours des étudiants.

Les étudiants ayant besoin d'un badge pour les ascenseurs et les parkings doivent également s'adresser au service Accueil Handicap et ce besoin doit également être attesté par le médecin universitaire.

Le service Accueil Handicap a mis en place, sur le site de Saint-Denis un local aménagé avec un lit médicalisé et des sanitaires pour les besoins spécifiques de certains étudiants.

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ **Transports**

S'orienter vers l'établissement :

Par le métro

Ligne 13, Châtillon Montrouge - St-Denis Université, arrêt St-Denis Université

Par le tramway

Ligne 1, St-Denis RER/SNCF - Noisy-le-Sec RER, arrêt Marché de St-Denis puis bus 255, arrêt St-Denis Université ou arrêt St-Denis Basilique, puis métro ligne 13, arrêt St-Denis Université

Ligne 5, Garges-Sarcelles RER/SNCF - Marché de St-Denis, arrêt Guynemer, puis prendre rue Guynemer à pied pendant 5 min

Par le train et le RER

Ligne de Paris-Nord, arrêt Gare de St-Denis, correspondance avec la ligne d'autobus 255, arrêt St-Denis Université

RERD, Melun/Malesherbes - Orry-la-Ville, arrêt Gare de St-Denis, correspondance avec la ligne d'autobus 255, arrêt St-Denis Université

Par la route

De Paris : autoroute A1 (dite du Nord) à la Porte de la Chapelle, sortie n° 3 direction St-Denis Universités - Pierrefitte ; après le 4e feu tricolore, prendre la bretelle à droite direction Stains - St-Denis Universités - Vélodrome

De Lille : autoroute A1, sortie St-Denis, puis sortie St-Denis Universités - Pierrefitte - Villetaneuse

De Beauvais : Nationale 1, sortie St-Denis Universités



Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

5 Vie pratique

Par l'autobus

Arrêt St-Denis Université

ligne 11 (CIF), Goussainville - St-Denis Porte de Paris
ligne 253, Mairie de Stains - La Plaine - Stade de France
ligne 254, Mairie de Montmagny - Porte de Paris Métro
ligne 255, Porte de Clignancourt - Stains les Prévoyants
ligne 256, Gare d'Enghien - St-Denis Université
ligne 268, Villiers-le-Bel RER - St-Denis Université
ligne 356, Deuil-la-Barre Les Mortefontaines - St-Denis Université
ligne 361, Gare d'Argenteuil - St-Denis Université
ligne 361 N, Gare de St-Denis - St-Denis Université

Arrêt Roger Sémat

ligne 256, Gare d'Enghien - St-Denis Université
Arrêt Gare de St-Denis, correspondance avec le bus 255, arrêt St-Denis Université
ligne 154, Gare d'Enghien-les-Bains - St-Denis Porte de Paris

S'orienter vers la structure Handicap : Monter un premier escalator, descendre un deuxième escalator. Entrée dans le bâtiment A. Aller sur la droite puis tout droit. Le service se trouve dans le dernier couloir à droite. Il est possible de demander à l'accueil qu'un pompier du PC sécurité accompagne la personne. Possibilité de disposer d'une place de parking sur le campus : une place de parking est possible pour les personnes à mobilité réduite ayant sur leur attestation médicale faite par la médecine préventive la mention « accessibilité aux locaux ». Cette mention donne droit à l'accès aux parkings mais aussi aux ascenseurs à carte de l'université.

■ Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel

Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) a mis en place un service spécifique de transport de porte à porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers.

Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptes-4/>

Etudiants résidant en Seine-et-Marne (77)

C'est le Conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. Pour connaître les modalités de prise en charge :

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte



Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

5 Vie pratique

■ Transports en commun : Forfait Améthyste

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Info +

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Emeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Île-de-France quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur.

<https://www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM>

Info +

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

■ VIANAVIGO

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Île-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire.

<https://www.vianavigo.com/accueil>



Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

5 Vie pratique

✓ Hébergement

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 31 mai. Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).

Les étudiants peuvent via le site **www.messervices.etudiant.gouv.fr** faire une demande de logement (6 vœux sur 3 secteurs et 2 vœux par secteur).

CROUS de Créteil www.crous-creteil.fr

Le CROUS de Créteil offre des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite (PMR) répartis sur plusieurs résidences universitaires.

Connaître les résidences universitaires de l'académie et faire une demande :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Le CROUS met à votre disposition ce portail pour un accès simplifié à tous les services en ligne de la vie étudiante (bourses, logement, etc ..).

Pour les situations nécessitant un accompagnement :

Service social : social@crous-creteil.fr

Mme Guimaraes - Cheffe du service social - maria.guimaraes@crous-creteil.fr

Des assistantes sociales du service social du CROUS accueillent et accompagnent les étudiants dans leurs démarches. Elles exercent au sein des universités, des résidences et au Crous. Elles reçoivent uniquement sur rendez-vous.

Coordonnées des assistantes sociales :

www.crous-creteil.fr/aides-sociales/service-social
social@crous-creteil.fr

■ Associations de logement étudiant à but non lucratif

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

5 Vie pratique

➤ **Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT**

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL. <https://www.aljt.com>

➤ **Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ**

www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

➤ **Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ** www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 27 structures. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

➤ **Union nationale des maisons d'étudiants : UNME** www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

■ **Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés**

➤ **STUDEFI (EFIDIS)** www.studefi.fr

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise (Cergy) et à partir de septembre 2018, en Seine-et-Marne (Noisiel).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 75 77 33 27)

➤ **FAC HABITAT** www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.



Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

5 Vie pratique

✓ **Restauration**

Restaurant universitaire : ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 14h

La cafétéria au RDC du restaurant universitaire : ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Grande cafét' hall du bât A : ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 14h30

Le Gai Savoir au 1er étage du bat A : ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h

Tous ces lieux sont accessibles (ascenseurs si besoin).

✓ **Accompagnement**

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles

✓ **Aides financières**

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

› **Bourse sur critères sociaux, aide au mérite**

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait entre le 15 janvier et le 31 mai auprès du CROUS de son académie. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.

› **Bourse GIVEKA**

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

› **Aide à la mobilité internationale**

Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par Mobilités IDF ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études : gérées par la MDPH**



Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

5 Vie pratique

› Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire : gérée par l'AGEFIPH

www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Compensation-du-handicap/Aides-a-la-compensation-du-handicap

› Aides au logement

■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ Avance LOCA-PASS : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>



Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

www.univ-paris8.fr

6 Vie étudiante

✓ **Activités associatives et culturelles**

La toute nouvelle maison de l'étudiant témoigne de la volonté de l'université Paris 8 d'accorder une place particulièrement importante à la vie étudiante. Lieu de rencontres et d'échanges, cette maison de l'étudiant regroupera des services à destination des étudiants et des lieux de rencontres entre étudiants.

L'université compte plusieurs dizaines d'associations culturelles, politiques et sportives qui reflètent le dynamisme du mouvement associatif dans l'université.

www.univ-paris8.fr/-VIE-ETUDIANTE

✓ **Activités physiques et sportives**

www.univ-paris8.fr/-VIE-ETUDIANTE

7 Solidarité et sensibilisation

Les missions définies dans la première Charte Université-Handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction des communautés universitaires (enseignantes et étudiantes). Ainsi, ont été mises en œuvre diverses actions de sensibilisation telles que :

- accompagnement par des tuteurs étudiants
- unités d'enseignement en lien avec le handicap
- journées de sensibilisation, formation en LSF pour les personnels
- journées d'échanges lycée - université (la dernière rencontre a eu lieu le 17/04/2015)

8 Politique Handicap

Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Le chargé de mission université inclusive nommé par la Présidente de l'Université Paris 8 est l'enseignant, responsable du SUAPS, Monsieur Michel Hertaut.

Le schéma directeur de l'université de Paris 8 est en cours d'élaboration.

Infos plus...

Site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux étudiants handicapés :

www.handi-u.fr

À télécharger

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé

Service social étudiant de Paris 8

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Office national d'information sur les enseignements et les professions
Publication de l'Onisep Ile-de-France
Directeur de la publication : George Asseraf
Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe : Virginie Cousin Douel
Chef de projet : Nathalie Vallet

Conception éditoriale :
Catherine Vassilief, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation
Elka Parvanova, Responsable du service Handicap - Université Paris 8
Marie Coutant, Chargée de mission handicap - EHESS
Patrick Courilleau, Chargé de mission handicap - Université de Cergy-Pontoise
Emilie Cohen, Responsable du relais handicap - Université Paris Diderot
Ivan Botte, Chargé de mission handicap - Université Paris 3
Dominique Archambault, Chargé de mission handicap - Université Paris 8
Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap - Onisep Ile-de-France

Conception graphique : Sylvie Geoffray
Avril 2015 - Mise à jour Mars 2018
Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

